

<p>La commune de Taissy a décidé par délibération en date du 9 décembre 2008 de réviser son Plan Local d'Urbanisme</p> <p>LE P.L.U. CONSTITUE LE DOCUMENT FONDAMENTAL DE LA PLANIFICATION URBAINE LOCALE. IL FIXE LES REGLES GENERALES ET LES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS, QUI PEUVENT NOTAMMENT COMPORTER L'INTERDICTION DE CONSTRUIRE, DELIMITE LES ZONES URBAINES OU A URBANISER, LES ZONES NATURELLES OU AGRICOLES ET FORESTIERES A PROTEGER ET DEFINIT, EN FONCTION DES CIRCONSTANCES LOCALES, LES REGLES CONCERNANT L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS.</p> <p>L'objectif de cette révision est de tracer les perspectives d'aménagement de la commune sur les 10 à 15 ans à venir afin de pouvoir répondre au mieux aux différents enjeux.</p>	<p><i>Sont mis à votre disposition un certain nombre de documents vous permettant d'appréhender cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un premier document intitulé « Qu'est ce que le PLU » expliquant le contenu et la procédure de ce document d'urbanisme.</i> • <i>Le diagnostic communal permettant d'appréhender le territoire communal et définir les enjeux de développement et de protection.</i> • <i>Le Porter à connaissance et les Servitudes d'Utilité Publique</i> • <i>Les enjeux définis par l'état sur le territoire communal.</i> <p><i>D'autres documents seront mis à la disposition des habitants au cours de l'avancement de la procédure, et notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document clé du PLU.</i>
---	---

Cette phase actuelle dite "de concertation" vous permet donc d'être associé à cette procédure de révision du P.L.U. et d'émettre un avis sur les objectifs communaux et les orientations définies dans le cadre de la révision de ce Plan Local d'Urbanisme

*Un cahier est mis à votre disposition
pour nous faire part de vos remarques et suggestions*